

Index de la société ENGIE MANAGEMENT COMPANY SNC : 84/100

Détail par indicateur

| ENGIE MANAGEMENT COMPANY SNC | Note 2022 | Barème |
|--|------------------|---------------|
| Indicateur 1 : Ecart de rémunération à situation comparable entre les femmes et les hommes | 34 | 40 |
| Indicateur 2 : Ecart de taux d'augmentations individuelles | 20 | 20 |
| Indicateur 3 : Ecart de taux de promotions | 15 | 15 |
| Indicateur 4 : Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité | 15 | 15 |
| Indicateur 5 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0 | 10 |
| Total | 84 | 100 |

Période de référence : du 1er janvier au 31 décembre 2022

Objectifs de progression

Indicateur 1 – Ecart de rémunération : 34/40

Dans le cadre de l'accord NAO signé le 19/12/2022, les partenaires sociaux se sont accordés sur des dispositions particulières en vue de réduire les écarts de rémunération observés entre les hommes et les femmes. Les évolutions annuelles de rémunération 2023 seront donc particulièrement étudiées et challengées en ce sens.

Indicateur 2 – Sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

La promotion en 2023 d'une femme au sein de cette population devrait permettre d'améliorer cet indicateur pour le passer à minima de 0 à 5 points.